



Commission Départementale des Activités Sportives

Section JEUNES

Procès-Verbal n° 10

Réunion du :	Mardi 15 Novembre 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Secrétaire :	M. Lucien MANGEMATIN
Référent :	M. Loic GUILLAUME
Délégué du C.D. :	M. Jean Paul RUIZ
Présents :	Mme Laurence BERNARDINI – M. Blaise SASSO – Yvan MASSOLO – Albert ROBAA – Albert PATALANO – Jean Claude ALEXIS

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Information
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Reports de match

CORRESPONDANCE

US ST MANDRIER demande le report du match U18 D1 Poule A contre US SANARY du 07/12/2022 au 17/12/2022. La Commission ne peut pas accepter pour motif non valable

FORFAITS GENERAUX

ST ZACHARIE U15 à 8

Amende financière de 122€

A.ETS BRASSOISE U17

Amende financière de 122



INFORMATION REGLEMENT ENCADREMENT DES EQUIPES

Chaque club sera tenu, pour toutes les compétitions de Jeunes organisées par le District auxquelles il participe, de présenter pour chacune des équipes, au moins deux dirigeants dûment licenciés, chargés d'accompagner l'équipe. Dans le cas d'absence d'un arbitre, un des deux dirigeants devra faire office d'officiel. (Art.57)

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{ère} PARUTION

U14 D3 POULE A

US PRADET 1 - SPORTING 3 du 13.11.2022

U16 DD2 Poule A

ST MAXIMIN - FC PAYS DE FAYENCE du 13.11.2022

A jouer le 20 Novembre 2022

U19 D1

ST MAXIMIN – US CARQUEIRANNE

ASPTT TOULON – AS STE MAXIME du 18.12.2022

U18 D1 Poule A

RACING FC TOULON – NANS du 16.10.2022

U17 D2 Poule A

ELAN CAMPSOIS – LE MOURILLON du 06.11.2022

U17 D2 Poule B

RAMATUELLE – LES VALLONS du 16.10.2022

U16 D3

PUGET S/ARGENS – TOURVES du 02.10.2022

U15 D3 Poule A

ST CYR – LE LAVANDOU du 16.10.2022

U15 D3 Poule B

SALERNES – LE PRADET 2 du 16.10.2022

BRAS – BESSE du 06.11.2022

U14 D1

SPORTING CLUB TOULON 2 – FREJUS ST RAPHAEL 2 du 16.10.2022

U14 D3 Poule A

LE PRADET – PIVOTTE SERINETTE du 09.10.2022

U14 D3 Poule B

CAMPS – PAYS DE FAYENCE - Match du 15.10.2022 (52682.1)

A jouer le 27 Novembre 2022

U17 D2 Poule A

PIVOTTE SERINETTE – CAMPS du 16.10.2022

A jouer le 18 Décembre 2022

U17 D1

COGOLIN – LA VALETTE du 16.10.2022

ST MAXIMIN – LORGUES du 06.11.2022



U16 D1

BRIGNOLES – LE BEAUSSET du 16.10.2022

U16 D2

PIVOTTE SERINETTE – COGOLIN du 16.10.2022

U16 D3

LE MOURILLON – PUGET S/ ARGENS du 09.10.2022

U15 D1

FREJUS ST RAPHAEL 1 – SPORTING CLUB TOULON du 16.10.2022

ST TROPEZ – ST MANDRIER du 16.10.2022

U15 D3 Poule B

BESSE – RIANIS du 16.10.2022

U14 D3 Poule A

USAM TOULON – LE REVEST du 16.10.2022

A jouer au plus tard le Mercredi 04/01/2023

Ou en semaine avec l'accord écrit des 2 clubs

U14 D1

RACING FC – COGOLIN du 15.10.2022

CARQ LA CRAU – LA VALETTTE DU 12.11.2022

A jouer le 12 Février 2023

U17 D1

LORGUES – ST MANDRIER du 15.10.2022

U15 D1

DRAGUIGNAN – ST TROPEZ LA BAIE du 06.11.2022

MODIFICATIONS D'HORAIRE TARDIVES

U14 D2 : LA SEYNE S/MER / BRIGNOLES du 13.11.2022. Changement d'horaire après le délai.
Amende financière de 20€ à imputer à BRIGNOLES (51814.1).

U15 D1 : VIDAUBAN / SANARY du 12.11.2022. Changement d'horaire après le délai.
Amende financière de 20€ à imputer à VIDAUBAN (24885842).

U19 D1 : ST MAXIMIN / CARQUEIRANNE/LA CRAU du 16.11.2022. Changement d'horaire après le délai.
Amende financière de 20€ à imputer à ST MAXIMIN (25273501).

U14 D3 : CAMPS / PAYS DE FAYENCE du 19.11.2022. Changement d'horaire après le délai.
Amende financière de 20€ à imputer à CAMPS (25062209).

*Prochaine réunion
Le 22 Novembre 2022*

Président : Guy BOUCHON
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ